

TARIFICATION 2022-2023



Contribution Famille

Calcul des tarifs pour l'année

(sont inclus toutes les contributions obligatoires)

	Scolarité	Cotisation MSA	Photocopie (forfait)	TOTAL Externe	½ Pension (Repas midi)	TOTAL ½ Pensionnaire	Internat (Repas soir + Nuitée + P déj)	TOTAL Interne
2de GT / Bac Général (Première et Terminale)	395 €	45 €	30 €	470 €	990 €	1 460 €	1 035 €	2 495 €
Bac Techno STAV (Première et Terminale)	395 €	45 €	70 €	510 €	990 €	1 500 €	1 035 €	2 535 €
Bac Pro Agroéquipement (Seconde, Première et Terminale)	510 €	45 €	70 €	625 €	890 €	1 515 €	935 €	2 450 €
Bac Pro SAPAT (Seconde, Première et Terminale)	395 €	45 €	70 €	510 €	890 €	1 400 €	935 €	2 335 €

➔ **Inclus** (pour une présence selon le calendrier scolaire, du lundi matin 9 h au vendredi soir 16 h 30)

- La participation à la cotisation obligatoire de l'Assurance Accident du travail de la MSA
- Les visites pédagogiques entrant dans le cadre des cours.
- La cotisation des parents à notre fédération et à notre association EPAM.
- Les déductions pour les périodes de stage pratique hors de l'établissement.

Suppléments


Internes et Options du Mercredi	Directement intégrée à la facture (aucun chèque) Adhésion à l'Association Culturelle de l'établissement (* Déduction de l'aide à l'acquisition de Licence Sportive UNSS de la région 15€)		Année	35 € *			
Activités	Site d'Excellence Moto (tarif carburant compris)	Encadrement et pratique SES	Année	2 490 €			
		Hébergement des week-end (hors déjeuner et diner)	Année	2 050 €			
		Détail : <table border="1" style="display: inline-table; vertical-align: middle;"> <tr> <td>Week-end Moto</td> <td>Week-end Lycée</td> </tr> <tr> <td>1 140 €</td> <td>910 €</td> </tr> </table>	Week-end Moto	Week-end Lycée	1 140 €	910 €	
	Week-end Moto	Week-end Lycée					
	1 140 €	910 €					
	Section Sportive Moto (tarif carburant compris)	Moto du lycée	Année	825 €			
		Moto personnelle	Année	560 €			
Week-end Moto (pratique moto + hébergement hors repas)		Week-end	190 €				
Option Equitation	2 heures / semaine	Année	670 €				
	1 heure / semaine	Année	360 €				
Atelier	En fonction des travaux réalisés (régularisation en fin d'année)						
Internat du week-end (normal)	Internat exceptionnel du WE (Encadrement – hors repas)		Week-end	115 €			
	Accueil le dimanche soir (hors petit déjeuner)		Week-end	13 €			
Divers	L'Assurance scolaire (exonérée si une attestation d'assurance est fournie par les parents)		Année	8 €			
	Le Transport scolaire sur la ligne Rodez-Montels pour les Internes de l'Aveyron avec le bus du lycée (pris en charge intégralement par le Conseil Départemental de l'Aveyron)						
	Les voyages scolaires annuels						
	La formation BAFA (obligatoire en Bac Pro SAPAT)						
Réduction	Pour 2 enfants scolarisés dans l'établissement : Remise de 50 % de la scolarité du plus jeune						

Modalité de règlement

Frais de Dossiers	Les frais de dossier, pour une 1 ^{ère} inscription, facturés	35 €
Acompte d'Inscription Forfait versé par tous les élèves	● Un interne	200 €
	● Un ½ Pensionnaire	120 €
	● Un externe	50 €
	● Un élève inscrit en Site d'Excellence Sportive Moto	400 €
Prélèvement Automatique	L'établissement a opté pour le prélèvement automatique mensuel (tous les 10 du mois). Si vous souhaitez un autre mode de paiement, prévenir le service comptabilité.	
	Une facture annuelle vous sera communiquée fin octobre ayant pour base : <ul style="list-style-type: none"> ► La contribution annuelle (scolarité + pension + photocopies + adhésion AC + option + assurance), ► La déduction de l'acompte de rentrée et des bourses (versés directement au Lycée), ► Etalement sur 9 mois (octobre à juin). 	
Pour les 2 premiers prélèvements 10 octobre/10 novembre	un interne (ou pensionnaire)	200 €
	un ½ pensionnaire	120 €
	un externe	50 €
	un élève inscrit en Site d'Excellence Sportive Moto	400 €
Les autres prélèvements seront calculés en fonction de la facture annuelle (attribution bourses, choix de l'option...)		

Bourses (Ministère de l'Agriculture)

Voir sur le site : www.draaf.midi-pyrenees.agriculture.gouv.fr/Les-aides-sociales

Bourses Nationales varie en fonction du nombre d'enfants et du revenu fiscal de la famille	Le Dossier de Demande de bourses du Ministère de l'Agriculture , fourni par l'établissement, est à remplir par la famille et à renvoyer à l'établissement.
	 Le dossier de demande de bourses est déposé et étudié en classe de 2de. Le dossier de bourses doit être complet et retourné à l'établissement avant le 15.08.2022 . La décision d'attribution (ou de refus) est validée pour les 3 années suivantes (2de, 1 ^{ère} et 1le). Révision possible du dossier pour les cas particuliers (rejet, changement de situation, chômage, divorce, licenciement ...).
Bourse au Mérite	Attribuée aux élèves boursiers qui ont obtenu la mention Bien ou Très Bien au Brevet des Collèges (fournir la copie des résultats du Brevet IMPÉRATIVEMENT à l'établissement à la rentrée scolaire). Le montant de cette bourse (versée avec les bourses du ministère) varie selon les échelons, renouvelable les années suivantes (sans redoublement) : 2de, 1 ^{ère} et 1le.

CARTE JEUNE RÉGION

La procédure d'enregistrement (sur Internet) vous sera communiquée avec le dossier de rentrée.

Le Conseil Régional octroie des aides annuelles par l'intermédiaire de la Carte Jeune	● Gratuité des Prêts des Manuels Scolaires
	● LoRdi (aide à l'acquisition d'un ordinateur avec tarif attractif : gratuité ou aide en fonction du quotient familial)
	● Aide à la lecture (aide de 20 € à valoir en Librairie et Maison de la presse)
	● Acquisition Licence Sportive UNSS (aide de 15 €)
	● Gratuité du 1^{er} Equipement Professionnel pour les 2de prof. Et 1 ^{ère} Bac STAV, comprend tenue professionnelle (combinaison ou ensemble veste et pantalon et chaussures de sécurité ou sabots de cuisine) et petit équipement (caisse à outil complète ou nécessaire de cuisine)